

CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE CAISSE

CHOISISSEZ UN RÉFÉRENTIEL RÉPONDANT EXCLUSIVEMENT AUX EXIGENCES DE LA RÉGLEMENTATION ET ADAPTABLE À TOUS

Depuis janvier 2018, les systèmes de caisse utilisés par les professionnels assujettis à la TVA doivent être certifiés ou attestés. Pour répondre à cette exigence du code général des impôts, le LNE a développé un référentiel dédié et délivre une certification.

LA CERTIFICATION LNE PERMET DE DÉMONTRER LA CONFORMITÉ DES SYSTÈMES DE CAISSE

Délivrée selon les exigences du référentiel développé par le LNE, cette certification permet de démontrer qu'un système satisfait aux quatre conditions requises par l'article 286 du Code Général des Impôts (CGI) : l'inaltérabilité, la sécurisation, la conservation et l'archivage des données de transaction.

Comme l'exige la réglementation, le LNE est accrédité par le Cofrac pour délivrer la certification des systèmes de caisse (accréditation n° 5-0012 – portée disponible sur le site www.cofrac.fr)

► À qui s'adresse la certification ?

- aux fabricants de systèmes de caisse,
- aux éditeurs de logiciels d'encaissement,
- aux entreprises ayant développé leur propre solution.

► Quels sont les systèmes concernés ?

Tous types de systèmes et logiciels (de caisse, comptables, de gestion, ERP...) disposant d'une fonctionnalité de caisse qui permet de suivre les encaissements, par exemple :

- caisses enregistreuses,
- logiciels d'encaissement (installés sur des ordinateurs),
- automates de distribution de marchandises : boissons, tickets (transports, parking, péages, cinéma...).
- modules (ex : imprimantes fiscales),
- instruments de pesage et de mesure réglementés intégrant un dispositif d'encaissement,
- sites d'e-commerces (sauf exclusions prévues par le BOI TVA DECLA 30 10 30).

UN RÉFÉRENTIEL CONSTRUIT AVEC LES INDUSTRIELS, LIBREMENT TÉLÉCHARGEABLE

Le LNE propose un référentiel rédigé après avoir recueilli l'avis des professionnels concernés. Cette démarche a permis d'assurer la représentativité de tous les corps de métier du secteur et de construire un référentiel adapté à toutes les technologies de systèmes de caisse existant sur le marché, de la plus simple à la plus complexe.

Vous pouvez le télécharger gratuitement sur :

<https://www.lne.fr/referentiel-certification-systemes-caisse>

► Méthodologie d'évaluation

- Le référentiel LNE se compose de 21 exigences techniques basées sur la réglementation.
- Il n'impose pas de méthode particulière : les exigences sont formulées en termes d'objectifs à atteindre et il appartient au demandeur de la certification de démontrer comment les dispositions qu'il met en œuvre répondent à chacune d'entre elles.

► Process d'attribution



► Une offre adaptée à tous les projets de certification

- **Assistance technico-réglementaire sur mesure** : présentation des exigences réglementaires, du référentiel LNE et réponses à vos questions.
- **Diagnostic sur site** : évaluation factuelle, d'une durée réduite, de l'état de préparation au regard des exigences du référentiel en identifiant les écarts éventuels, afin d'appréhender la réglementation.
- **Certification sur un cycle de 3 ans** pour répondre précisément aux exigences de l'article 286 du CGI : conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données.



■ POURQUOI CHOISIR LE LNE ?

Le LNE délivre des certificats de système de management et de produits depuis plus de 20 ans et dispose d'auditeurs qualifiés et expérimentés dans ses domaines d'expertise.

Le LNE est un organisme de certification indépendant accrédité par le Cofrac (accréditation n° 5-0012 - portée disponible sur le site www.cofrac.fr) pour la certification des systèmes de caisse, conformément à la réglementation.

Le LNE est un organisme d'évaluation reconnu. Il a notamment reçu un Visa de sécurité de la part de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) en tant qu'organisme d'évaluation pour les référentiels PRIS¹, PDIS² et SecNumCloud³ et il est accrédité pour les certifications ISO 9001, 27001 ou encore pour la métrologie légale (portées disponibles sur www.cofrac.fr).

Une mutualisation des évaluations est possible avec ces certifications.

¹PRIS : Prestataire de Réponse aux Incidents de Sécurité.

²PDIS : Prestataire de Détection d'Incidents de Sécurité.

³SecNumCloud : informatique en nuage.

■ FORMATION ET INFORMATIONS DISPONIBLES

- **S'approprier le processus de certification des systèmes de caisse et ses exigences d'encaissement** : Maîtriser le référentiel de certification du LNE relatif aux exigences de l'article 286 du CGI.

Cette formation a pour objectif d'aider les éditeurs/fabricants à comprendre les enjeux et les exigences de la réglementation ainsi que le processus de certification produit.

Programme et inscription :

Saisir AQ54 dans le champ de recherche du site lne.fr

- **Certification des systèmes d'encaissement : satisfaire aux dernières exigences réglementaires**

Ce Webinar a pour objectif de présenter le référentiel récemment révisé afin de se conformer aux dernières évolutions réglementaires parues au Bulletin Officiel d'Information du 4 juillet 2018, ainsi que les modalités de certification.

Disponible en ré-écoute sur :

<https://webinars.lne.fr/certification-systemes-encaissement>

Contact

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS
1, rue Gaston Boissier • 75724 Paris Cedex 15

Une équipe commerciale spécialisée et dédiée est à votre service.

Tél. : 01 30 69 10 00 • email : info@lne.fr

